



LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1 € - Novembre 2016 - N° 189

www.ferc.cgt.fr

RETRAITÉS
CONFERENCE DE L'UFR
P.20

la cgt
32 Heures
par semaine
sur 4 Jours,
UN LEVIER
pour l'emploi
et la croissance !

DOSSIER
TEMPS DE TRAVAIL
P.11

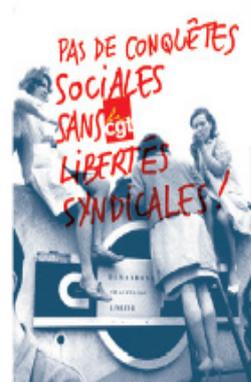
SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Hervé Basire

P.4 / ACTUALITÉ

- . Initiative 70 ans de l'AFPA
- . Rentrée en Lycée professionnel
- . Droits et libertés syndicales
- . Enseignement Hors contrat
- . Laïcité
- . Rentrée et sécurité



P.10 / PAROLE À...

. Patricia TEJAS

P.11 / LE DOSSIER

. Temps de travail

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . congrès CGT INRA et CGT Culture
- . formation syndicale 2017

P.18 / INTERNATIONAL

. Coopération au Sénégal

P.20 / RETRAITÉS

- . Continuité de la vie syndicale
- . Conférence de l'UFR
- . Document d'orientation
- . Nouvelle direction
- . Fonds de pension



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication
Hervé Basire
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition





Ces dernières semaines, petites phrases politiciennes, commentaires à n'en plus finir sur les choix tactiques de telle ou telle personnalité politique semblent dominer l'actualité avec en arrière plan les élections présidentielles américaines.

On est loin des véritables préoccupations des Français d'autant que la plupart du temps on promet aux Français des « larmes et du sang ». La différence viendrait pour l'essentiel de l'importance ou du rythme des reculs sociaux dans un paysage où la poursuite de la casse des conquêtes sociales pourrait apparaître comme inexorable.

Ne nous laissons pas prendre aux apparences et organisons la résistance, mettons les questions sociales au centre du débat autour de propositions de progrès et des revendications en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale, de droits et libertés.

La CGT, avec le soutien d'une majorité de l'opinion publique, mène un combat exemplaire contre la Loi Travail. Elle se bat au quotidien pour que cette Loi « n'entre pas dans nos entreprises ». Le cadre mortifère imposé par les politiques d'austérité, les différents plans de transfert massif des revenus du travail vers ceux du capital, sont contestés par de nombreux acteurs même si nous peinons à rendre possible le « tous ensemble ».

Comme dans de nombreux secteurs des luttes émergent et se construisent. C'est le cas dans l'éducation prioritaire avec les luttes engagées dans les lycées pour obtenir les moyens indispensables au fonctionnement de ces établissements. Les précaires de l'enseignement supérieur et la recherche cherchent aussi à

peser sur le budget qui ne permet toujours pas d'effectuer les recrutements nécessaires. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et la Recherche vient d'ailleurs de s'exprimer très majoritairement dans ce sens.

Après les actions de septembre, les animateurs des actions périscolaires cherchent eux aussi à construire et à élargir la lutte qui devrait converger avec celle des enseignants qui partagent le constat d'échec de la réforme des « rythmes scolaires ».

La lutte contre la mise en place du RIFSEEP se poursuit et la lutte pour les salaires et l'emploi devrait monter d'un cran dans la fonction publique à l'initiative de l'intersyndicale.

« La CGT, mène un combat exemplaire contre la Loi Travail »

Le 12^e congrès de notre fédération, qui s'ouvre le 5 décembre, devra réaffirmer le besoin de développer et renforcer l'action syndicale et nos outils syndicaux en réaffirmant la nécessité de

faire plus et mieux dans le cadre interprofessionnel.

Nous poursuivrons aussi notre combat contre la ratification par la France des traités CETA et TAFTA qui menacent gravement nos services publics et les droits sociaux.

Soyons aussi nombreux à manifester notre solidarité avec les travailleurs de Turquie victimes d'une répression de masse. Ils sont des milliers à être licenciés ou suspendus sans aucune raison autre que celle d'avoir exprimé leur attachement aux libertés et à la démocratie. Exigeons que la France sorte d'un quasi silence complice et engageons-nous résolument aux côtés des syndicalistes et démocrates : il y a urgence !

Hervé BASIRE, secrétaire général

COLLOQUE RÉUSSI POUR LES «70 ANS DE L'AFPA»

Comme nous l'avions annoncé [Cf. Le Lien N° 186 & 188], un colloque dont le thème était «70 ans de l'AFPA, la CGT et la Formation professionnelle», s'est déroulé le 17 novembre dans le patio, au cœur du complexe confédéral. Philippe Martinez a ouvert les travaux. Ci-après, les extraits de son intervention.

«J'ai le plaisir et le privilège de vous accueillir dans ce patio Georges Seguy, au cœur de notre maison commune, pour ce colloque «Les 70 ans de l'AFPA, la CGT et la formation professionnelle». [...] Nous avons souhaité collectivement célébrer le Décret du 9 Novembre 1946, signé par notre camarade métallo, Ambroize Croizat, alors Ministre du Travail, décret qui fédérait dans une même structure sous tutelle de son ministère tous les centres de formation professionnelle, préfiguration de ce qu'est encore aujourd'hui l'AFPA. [...] La CGT a toute légitimité à revendiquer la création de l'AFPA, même s'il est vrai que la date nous est contestée, comme nous est contestée d'ailleurs, la création de Sécurité sociale et je vous invite à voir l'excellent film, «la sociale». [...]

Alors c'est en toute indépendance, que la CGT a décidé de célébrer cet anniversaire. [...] Nous avons donc, décidé délibérément de le faire presque entre nous, au sein de la CGT, tout en invitant des anciens stagiaires, des personnalités acteurs de la formation professionnelle en France et Clotilde Valter la Secrétaire d'Etat cet après midi [...].

Mais à la CGT, lorsque nous convoquons l'histoire, ce n'est pas par nostalgie de paradis perdus et d'un quelconque passé radieux mais pour mieux éclairer le présent. Je ne prendrai qu'un exemple à l'AFPA. Depuis sa création, l'AFPA héberge gratuitement les stagiaires qui en ont besoin, sur le centre de formation. La CGT s'est toujours battue pour cette prise en compte globale du stagiaire et nous avons dû fer-

railler, vous le savez, très dur, au cours de la dernière décennie pour maintenir cette offre globale. On nous opposait que l'AFPA devait «se recentrer sur son cœur de métier», [...] comme dans tous les grands groupes, c'est-à-dire sur la prestation de formation [...]. Et pourtant aujourd'hui la situation donne raison à la CGT, puisque restée maître de ses hébergements, l'AFPA peut contribuer, en ce moment-même, à l'accueil de réfugiés dans plusieurs de ses centres, sur tout le territoire ! Une preuve parmi tant d'autres que si la CGT a un tort, c'est celui d'avoir raison trop tôt !

[...] Oui la CGT, fidèle à ses valeurs, a toute la sérénité nécessaire pour engager n'importe quel débat de société ! Et la capacité d'apporter des solutions pertinentes, comme en 1946 où pour reconstruire la France, il fallait en qualifier sa main d'œuvre, et pour transformer la société au service du plus grand nombre.

[...] C'est le sens que nous donnons à nos revendications socialement utiles parce qu'économiquement efficaces ! Comme lorsqu'Ambroize Croizat, crée l'AFPA, en même temps que la Sécurité Sociale, en application du programme «les jours heureux» du Conseil National de la Résistance. [...] Cette double besogne de satisfaire les besoins immédiats des salariés ET l'ambition de transformer la société, nous l'assumons pleinement dans la CGT.

L'AFPA aussi a contribué, contribue et contribuera à ce double objectif. Donner une qualification à un tra-



vailleur ou une travailleuse, c'est lui ouvrir les voies de l'émancipation. C'est lui permettre d'exercer un ou plusieurs métiers, au sein de plusieurs entreprises, lors des choix qu'il fait tout au long de sa vie professionnelle.

A contrario, le patronat veut casser la qualification comme par exemple, dans la convention collective de la métallurgie et ne parle que «d'employabilité» concept étriqué, qui vise à des sous-emplois et toujours dans le court terme. Cet «adéquationisme» ne se faisant que dans l'unique perspective d'un salariat variable d'ajustement corvéable à merci aux crises successives!

[...] Pour nous, la double besogne, en ce qui concerne l'AFPA, c'est d'avoir un outil de service public de haut niveau pour accompagner à la fois les salariés et les entreprises face aux défis des mutations économiques et écologiques à venir. [...] Nous sommes convaincus que l'AFPA en est parfaitement capable, pour autant que la volonté de le faire soit partagée par tous les acteurs : Etat, Régions, patrons et salariés. Puisse cette journée, notre colloque y contribuer! Je vous souhaite de bons travaux et une bonne journée dans cette belle maison de la CGT! »

LYCÉES PROFESSIONNELS : LES TOURS DE PASSE-PASSE DE NAJAT VALLAUD-BELKACEM

Cette année encore le baccalauréat a battu des records, 88,5 % des candidats ayant été admis après les épreuves de rattrapage. Résultats dus, une nouvelle fois, à l'augmentation du taux de réussite au bac professionnel qui s'établit à 82,2%. « Le bac professionnel a ainsi permis de qualifier plus de 179200 jeunes, 63000 de plus qu'en 2010 », note le ministère.

2016 voit donc les objectifs fixés initialement par J.P. Chevènement – 80% d'une tranche d'âge au niveau Bac – largement dépassés. Parions que les objectifs européens - 50% d'une tranche d'âge diplômée de l'enseignement supérieur – seront bientôt atteints !

Mais dans quelles conditions ?

Si on en croit l'IGEN (rapport de juillet 2016 : cartographie de l'enseignement professionnel) ces excellents résultats du bac professionnel s'appuieraient « sur une formation générale qui ne cesse de s'élever... et améliorerait ainsi l'adaptabilité à l'emploi » rapprochant ainsi la voie professionnelle des formations générale et technologique.

Et de conclure que si cette tendance conduit « les spécialités de l'enseignement professionnel à perdre leurs spécificités liées à leur propension à répondre à des besoins censés s'exprimer par les professionnels et à préparer à une insertion rapide dans le monde professionnel, on peut postuler que l'enseignement professionnel concourt ainsi à la mise en œuvre d'un projet global d'élévation du niveau de qualification de la population ».

Cette appréciation pourrait être confortée par le fait qu'aujourd'hui plus des 2/3 des bacheliers professionnels poursuivent dans l'enseignement supérieur alors qu'en 2000, 78% entraient dans le monde du travail. D'aucuns ajoutent « au grand dam des employeurs qui voient se raréfier le potentiel de recrutement à ce niveau dans le BTP, le commerce en général et la grande distribution en particulier,

les métiers de l'aide à la personne, de l'hôtellerie et de la restauration » (B. Magliulo, inspecteur d'académie honoraire, Libération, 06/07/16).

Mais les réalités contredisent ces satisfécits. A l'université seuls 5% des bacheliers professionnels obtiennent la licence et si les résultats sont meilleurs en IUT et en BTS force est de constater que ceux-ci sont nettement inférieurs aux bacheliers généraux et technologiques. Face à ces piètres résultats certains se proposent de renforcer les enseignements généraux en bac pro et d'allonger d'une année le temps de formation en BTS et DUT pour les élèves issus de ce cursus. La 1ère année serait consacrée à une remise à niveau... au lendemain de la fin de la scolarité obligatoire !!

Pour ceux qui se lancent à l'assaut du travail, les résultats ne sont guère enviables : 7 mois après l'obtention de leur diplôme sous statut scolaire 46% des bacheliers professionnels sont au chômage (DEPP, 2014), ils sont encore 20% en recherche d'emploi 3 ans après. Et l'entrée sur le marché du travail se fait souvent au prix d'une sortie du secteur d'activité pour lequel le jeune a été formé ou de l'acceptation d'emplois sous-qualifiés.

Enfin l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme relève qu'entre 2004 et 2011 l'illettrisme n'a pas reculé chez les 18-25 ans (9% de cette population).

Ainsi, malgré les engagements d'Hollande, la politique engagée en matière d'éducation n'a pas renversé la tendance affichée sous

la présidence de Sarkozy. L'école renforce les inégalités. Le taux de réussite aux examens, tout comme la récente annonce de la ministre en faveur d'une scolarité de 3 à 18 ans (revendication que la CGT porte depuis longtemps) qui existe déjà quasiment dans les faits, doivent permettre de maintenir sous le seuil des 120000 le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme ni qualification, de réintégrer dans les lycées les élèves décrocheurs pour lesquels les solutions sont nettement insuffisantes. C'est pourquoi il n'est guère besoin de s'interroger sur les conditions de réussite aux examens, sur le discrédit d'une institution qui ne répond pas aux attentes d'une partie des jeunes et de leurs familles, sur le discrédit d'une profession. Il y a urgence à repenser le lycée professionnel, son fonctionnement et ses finalités sauf à laisser penser qu'il n'y plus d'avenir pour une partie de la jeunesse.

C'est sans doute ce à quoi nous invite à penser les débats qui s'organisent aujourd'hui autour du « revenu universel de base ». Ce dernier reprend à son compte l'idée « qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura plus jamais du travail pour tout le monde. Dans le même temps il pose les bases d'une société structurellement duale dans laquelle une fraction plus ou moins importante de la société détiendrait le monopole des activités lucratives ». De fait, il parle de la pauvreté des personnes sans ressources, de leur stigmatisation, de l'inégale répartition du travail rémunéré, de l'exclusion des jeunes des minima sociaux.

PAS DE CONQUÊTES SOCIALES SANS LIBERTÉS SYNDICALES !

À la sortie des congés estivaux et dans les semaines qui viennent de s'écouler, le gouvernement aura prouvé qu'il ne comptait accorder aucune trêve au monde du travail et notamment aux syndicalistes, militant.es ou manifestant.es, qui tentent de défendre leur modèle social et leur emploi.

Si la répression syndicale a toujours existé dans le pays, depuis que les salarié.s ont décidé de regrouper leurs forces pour améliorer leurs conditions de travail, leurs revendications sociales et salariales, on ne pouvait penser être confrontés avec ce gouvernement à une telle violence répressive envers toutes celles et tous ceux qui luttent chaque jour sur leurs lieux de travail.

Mais pourtant les dernières mobilisations sociales contre les projets rétrogrades du gouvernement (notamment la loi Travail) et les attaques contre le monde du travail par la casse de l'emploi ont mis en exergue l'augmentation exponentielle de la répression antisyndicale.

Ainsi, la ministre El Khomri n'a pas hésité durant les congés estivaux à entériner le licenciement du délégué CGT Air France, contre l'avis de l'Inspection du Travail, suite à l'affaire dite « de la chemise arrachée ». Les salariés licenciés d'Air France repassaient en jugement le 27 septembre. De même, deux dockers du Havre ont été arrêtés à la rentrée suite à la manifestation parisienne du 14 juin.

Y compris dans nos champs, des militants sont mis en garde à vue, passés en jugement et écopent de lourdes condamnations sans que de réelles preuves soient apportées de leur participation aux faits qui leurs sont reprochés.

On peut ainsi citer le cas de Nicolas Jounin, militant de FERC Sup, sociologue et universitaire, condamné en première instance à 6 mois de prison avec sursis (avec inscription au casier judiciaire), ou encore celui de

Martin Pontier, militant de la CGT Educ'Action 42, condamné à 3850€ d'amende et 8 mois de prison avec sursis pour violence contre 7 policiers toujours dans le cadre de la lutte contre la loi El Khomri.

Le gouvernement cherche ainsi à faire pression pour mettre à mal toute protestation contre sa politique antisociale et tente d'entraver toutes velléités de révolte pour faire oublier qu'il plie devant les exigences des puissances financières.

La FERC a appelé, à l'instar de la Confédération, à participer à l'ensemble des manifestations (notamment le 27 septembre pour les 16 salariés d'Air France et le 19 octobre à Amiens pour les Goodyear) pour dénoncer les jugements iniques qui touchent nos camarades et pour exiger la relaxe des militants et plus largement l'arrêt de toutes les actions entreprises contre les syndicalistes qui défendent leur outil travail, leur emploi et les droits des salarié.es.

La condamnation des Goodyear (24 mois de prison dont 9 mois fermes) est emblématique de la politique du gouvernement qui veut ainsi en faire un exemple pour tenter d'intimider celles et ceux qui relèvent la tête et se battent contre les réformes souhaitées par le Medef.

En effet, la procédure a été engagée par le Procureur de la République d'Amiens alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa place.

L'importante mobilisation qui a eu lieu le 19 octobre a permis que la

prison ferme ne soit plus requise. Pour autant, cela n'est pas suffisant.

Nous ne devons pas accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population et détruit les services publics et les industries tant en France qu'au niveau mondial.

Pour la FERC CGT, il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales. Nous devons continuer de nous mobiliser à l'occasion de chaque action pour défendre les syndicalistes.

C'est en construisant avec les salarié.es une réponse forte aux attaques contre les syndicalistes défenseur.es du monde du travail qu'il sera possible d'imposer notre vision de progrès social et de changement de société.

Face à l'individualisme dans lequel veulent nous enfermer les tenants du capitalisme, nous devons opposer notre volonté collective pour gagner la satisfaction des revendications.



PLUS DE CONTRÔLES DES ÉCOLES PRIVÉES HORS CONTRAT ?

C'est le « crédo » de ces derniers mois, le ministère de l'Éducation nationale entend renforcer les contrôles sur ces écoles.

Précisons d'emblée qu'il n'entend pas pour autant renforcer les contrôles dans les écoles sous contrat, alors que les dérapages y sont persistants, avec une laïcité toute relative.

En 2016, sur les 8,1 millions d'enfants soumis à l'obligation scolaire, 82,7 % étaient scolarisés dans l'enseignement public, 16,5 % dans l'enseignement privé sous contrat, 0,5 % dans l'enseignement privé hors contrat et 0,3 % étaient scolarisés à domicile.

Donc, même si le nombre d'élèves dans les écoles privées hors contrat a tendance à augmenter (42 000 en 2004, 50 000 en 2016), nous avons à faire à une situation relativement marginale.

Dès 2015, le ministère a publié une nouvelle circulaire pour clarifier le cadre juridique relatif à l'ouverture et au fonctionnement de ces écoles, avec une augmentation du nombre d'inspections (circulaire du 17 juillet 2015 publiée au BOEN du 23 juillet 2015).

Selon le ministère, à l'issue de ces inspections, 8 écoles avaient des « lacunes pédagogiques préoccupantes ».

Un nouveau régime d'ouverture des établissements hors contrat est annoncé pour la rentrée 2017, avec un contrôle *a posteriori* et un contrôle *a priori*.

De fait, actuellement, l'État ne peut empêcher l'ouverture d'une école, pour reprendre les termes du ministère, « par un individu dépourvu du baccalauréat ou condamné à un délit contraire à la probité et aux mœurs ».



Bien entendu, la Fondation pour l'École, organisation qui défend les intérêts des écoles hors contrat, n'a pas tardé à réagir pour s'opposer à cette nouvelle réglementation pendant que la plupart des candidats à la primaire de droite pour l'élection présidentielle soutenaient ses critiques.

La Fondation s'est exprimée très clairement dans la presse*, il est hors de question de respecter la loi : « on propose de sortir cette référence au cycle du projet de décret au bénéfice de la déclaration lors de l'ouverture des écoles d'un programme d'établissement qui serait transmis à l'inspecteur ». D'ailleurs, la Fondation précise qu'un certain nombre d'écoles hors contrat n'applique pas le Socle. Mais le plus est à venir : la Fondation considère que le danger c'est « l'islam, qui a de la peine et pas l'intention de distinguer le spirituel et le politique ». Comme s'il n'y avait aucun problème dans les écoles catholiques et juives !

De fait, dans une logique qui reprend celle actuelle de la droite mais aussi d'une partie de la gauche, pour la Fondation, c'est l'École catholique qui découle de cette conception de l'école, ceci alors que

la soi-disant identité française serait pour certains forcément catholique : « L'école est une institution auxiliaire des parents »...

Que veut finalement cette Fondation ? Une libéralisation totale ainsi que des « chèques éducation » donnés aux parents qui les dépenseraient dans l'école de leur choix.

La FERC-CGT, qui défend l'idée d'un grand Service public de l'Éducation laïque et gratuit, ne peut que s'opposer à ces tenants d'une école libérale et identitaire. Elle prend donc acte positivement du renforcement des textes autour de ces écoles. Renforcer le Service public d'Éducation, c'est aussi lui donner les moyens de proposer des pédagogies de progrès. De fait, bien souvent, ces écoles se présentent comme étant à la pointe pédagogique, certaines expérimentations étant bloquées au sein de l'Éducation nationale.

La FERC-CGT sera aux côtés des personnels de ces écoles hors contrat qui subissent eux-aussi bien souvent des pratiques patronales de non droit.

* Toutes les citations sont issues du *Café pédagogique* du 29 juin 2016

CONTRE UNE LAÏCITÉ DÉFIGURÉE ET DÉTOURNÉE

Les médias comme les politiques se sont lancés, depuis l'été dernier notamment, dans une course à l'échalote autour du thème de la laïcité.

La référence à la laïcité prend un tour de plus en plus malsain dans la bouche de certains orateurs animés d'une soudaine « passion républicaine » qui n'a en fait pour véritable objectif que la stigmatisation des citoyens de culture musulmane en détournant un concept d'égalité et de liberté, la laïcité, en un instrument d'exclusion.

Contrairement à leurs affirmations, les Valls, Sarkozy, Estrosi, Ciotti et consorts tournent résolument le dos à l'esprit de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 telle que l'ont pensée Aristide Briand, Jean Jaurès et Francis de Pressensé.

La loi de 1905 est une loi de séparation des Eglises et de l'Etat et non d'éradication du fait religieux.

L'article 1 affirme : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.* ».

La loi de 1905 est donc avant tout une loi de liberté.

Il n'est pas inutile de rappeler, dans le contexte polémique autour du burkini et du port du voile dans le monde de l'éducation, le débat qui eut lieu à l'occasion de la séance parlementaire du 26 juin 1905 sur le port de la soutane. Briand s'oppose à son interdiction.

Chabert, député de la Drôme, plaide pour qu'on en libère les prêtres parce que « la vie du prêtre ne doit pas être ce qu'elle est ». L'amendement Chabert est rejeté par 391 voix contre 184.

La question des signes religieux dans l'espace public est souvent liée à une lecture superficielle de l'article 28 de la loi de 1905.

Cet article concerne les « signes et emblèmes religieux » « élevés ou apposés sur les monuments publics », avec la réserve des édifices servant au culte, aux terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, des musées et des expositions.

Il est en effet interdit à l'avenir d'en apposer sur les emplacements publics.

Dans la fonction publique, la neutralité s'impose à tous ses agents.

Selon les normes constitutionnelles et législatives les usagers ne sont pas soumis à cette règle de neutralité.

Les débats autour du voile de certaines mères de famille autour de l'accompagnement des sorties scolaires par les usagers révèlent du coup leur stérilité : le respect de la norme, c'est-à-dire l'accompagnement exclusif par des agents du service public nommés en nombre suffisant, astreints à la neutralité, ne donnerait naissance à aucune polémique.

Il n'est peut-être pas inutile de réfléchir sur l'invitation de Jean Jaurès aux instituteurs : « *Etre laïque c'est poser aux enfants les grands problèmes de société : la grève, la colonisation, la guerre, la religion* ».



La laïcité, une histoire spécifiquement française

Le concept de laïcité ne figure pas dans les textes internationaux. Cependant ces textes affirment la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction tant individuelle que collective, en public, en privé, par le culte, l'enseignement et l'accomplissement des rites.

Pour Jaurès, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat devait permettre de sortir du conflit des « deux France » et de « passer au social » enfin.

La République laïque implique aussi pour Jaurès la République sociale.

Ce combat est plus que jamais à l'ordre du jour.

MESURES DE SÉCURITÉ ET RENTRÉE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les événements dramatiques de cet été ont conduit le ministère de l'Éducation nationale à annoncer et renforcer des mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires.

Mais ces mesures ne sont pas suivies d'un plan permettant leur mise en œuvre pratique. Rappelons que les personnels de l'Éducation nationale n'ont pas de formation particulière à la sécurité. Ce n'est pas non plus dans les missions des CPE ou des assistant.es d'éducation de s'opposer à une éventuelle entrée en force dans les établissements.

Certaines préconisations sont mêmes parfois contradictoires. Ainsi, contrôler les cartables mais éviter les attroupements, évacuer en cas d'incendie ou de secousses sismiques mais confiner, on ne sait où, en cas de risque terroriste. Les exemples médiatisés peuvent y compris être de fausses bonnes idées. Que penser d'un sas à ciel ouvert entre deux grands portails entre la rue et l'accès réel à l'établissement ? Même si c'est entre deux portes, c'est quand même un attroupement accessible de l'extérieur...

La conception de l'École de la FERCCGT est de l'ouvrir sur la vie, vers l'extérieur.

L'architecture même des écoles et établissements scolaires implique d'avoir une étude au cas par cas par des spécialistes pour leur mise en sécurité. Les écoles et établissements scolaires en auront-ils les moyens ?

Par ailleurs, dans plusieurs départements, il a été exigé des Directeurs d'école de communiquer leur numéro de portable personnel.

Si le ministère estime que les moyens de communication habituels sont insuffisants (téléphone de l'école, intranet et messagerie professionnelle), la FERCCGT estime nécessaire de redéfinir collectivement les prises en charge des événements à risque, quels qu'ils soient.

Toujours concernant la sécurité, les mois de septembre et d'octobre ont été marqués par des événements de violence à l'encontre de personnels ou de locaux de l'Éducation nationale.

Ces événements ont été très médiatisés dans une logique très sécuritaire.

La FERCCGT fait une autre analyse : il n'est pas un hasard que ces violences se déroulent souvent dans des établissements scolaires qui sortent de l'Éducation prioritaire et donc perdent des moyens.

Après deux années de tergiversations, la ministre a en effet annoncé que l'Éducation prioritaire s'arrêterait à la fin de la scolarité obligatoire, en excluant ainsi, définitivement, les lycées.

Pour la FERCCGT c'est inacceptable, l'Éducation prioritaire ne saurait s'arrêter à la fin du collège, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales. Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui n'a rien à « envier » à certains collèges...

Une mobilisation unitaire a donc eu lieu, débouchant sur une grève nationale le 17 novembre 2016 pour exiger que l'Éducation prioritaire, à l'école, au collège et au lycée, soit une réelle priorité !



PATRICIA TEJAS

Patricia Tejas est secrétaire générale de la fédération des finances CGT. Elle a été élue lors du 51^e congrès à la Commission financière de contrôle confédérale. Elle est aussi référente de la FERC pour la direction confédérale et co pilote du collectif « migrants, travailleurs détachés, travailleurs sans papier ».

10

Quel bilan tires-tu de l'activité confédérale depuis le 51^e Congrès ?

Tirer un bilan à quelques mois du 51^e congrès me semblerait un peu rapide.... Mais je peux par contre vous parler du début de mon mandat en plein combat contre la loi travail. Cette énergie mise au service de la défense des droits et garanties de tous les travailleurs, de la jeunesse et des retraités est la même énergie déployée dans toutes nos instances. L'heure n'est pas au renoncement bien au contraire, c'est avec la même force que nous continuons le combat sous d'autres formes contre cette loi « pas de loi travail dans ma boîte » mais aussi pour porter le code du travail du XXI^e siècle, les 32h, ouvrir le débat sur la Sécurité sociale à 100%, défendre le statut général des fonctionnaires, combattre PPCR !

Quelles similitudes ou différences vois-tu entre nos champs professionnels, nos fédérations qui syndiquent toutes deux en partie des personnels de la FPE ?

Je suis particulièrement intéressée par le mandat de référente confédérale pour la FERC. Je suis secrétaire générale de la fédération des finances et à ce titre il y a de nombreuses similitudes concernant nos deux champs.

En premier lieu le souci constant des conditions matérielles et humaines dans lesquelles s'exercent les missions de services publics et d'inté-

rêt général et en deuxième lieu les moyens de leur financement.

C'est aussi comment mieux travailler ensemble dans l'intérêt des salariés qu'ils soient du secteur public comme du secteur privé. Plus je « confédéralise » mon activité et plus je mesure l'affrontement toujours plus brutal entre le capital et le travail.

Si nous voulons faire échec aux politiques d'austérité qui enrichissent les plus puissants au détriment des plus faibles, il nous faut travailler les uns avec les autres et non pas les uns à côtés des autres. C'est tout le sens de mon engagement syndical.

En matière d'impôt sur le revenu peux-tu résumer les dangers du prélèvement à la source et l'impact qu'aura cette mesure pour les salariés ?

Plutôt que de résumer j'illustrerai cette obsession gouvernementale par deux contre-vérités :

«C'est plus simple»: bienaucontraire! Aujourd'hui vous faites une déclaration par an.



Demain à chaque changement d'emploi ou de situation de famille (mariage, naissance, divorce..) vous devrez contacter votre centre des finances publiques qui avertira par un changement de taux l'organisme collecteur (employeur, organismes sociaux...).

Et il y aura toujours une déclaration annuelle à remplir et de nombreuses régularisations.

C'est neutre quant à votre rapport à l'employeur : faux, cela renforce le lien de subordination.

En fonction du taux communiqué, votre employeur tirera des conclusions sur les revenus du foyer (plus le taux est haut, plus les revenus sont importants). Ainsi il sera en position de domination s'agissant des négociations sur votre augmentation, sur votre promotion, voire sur vos droits à formation...

Et que dire des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Le salaire des femmes à faible revenu sera amputé directement par le prélèvement à la source et certaines salariées en couple auront de fait un net inférieur au SMIC !

La RTT : une bataille pour l'émancipation

Alors que le débat fait rage entre les économistes mainstream (dont le Nobel Jean Tirole) qui tentent de nous faire croire que «le travail ne se partage pas» et la CGT¹ qui exige un choc macroéconomique avec la semaine de 4 jours et les 32 heures, la FERC propose une analyse qualitative de la question RTT.

11

Les abeilles (ouvrières) naissent, travaillent à différentes tâches à chaque stade de leur vie et meurent...

C'est à peu de choses près la condition des prolétaires (celles et ceux qui n'ont que leur travail pour subvenir à leurs besoins) au début du XIX^e siècle.

C'est bien la réduction historique du temps de travail qui changera la condition humaine !

Que ce soit la limitation à 8h pour les enfants (1841), la journée de 8 heures (1919), les 2 semaines de congés payés (1936) ou la retraite à 60 ans (1982), tous les temps libérés ont été vecteur de progrès social !

Nombreux sont nos secteurs professionnels qui se développeront grâce ces transformations sociales, que ce soit l'enseignement, l'éducation populaire, la culture, le sport ou le tourisme social.

En 1981, un ministère du temps libre est en charge d'organiser les loisirs dans le continuum historique de l'action de Léo Lagrange de 1936.

L'ambition émancipatrice de ce ministère sera raillée par les médias comme l'était l'accession aux plages en 1936 des «salopards à casquettes» qui rencontrait l'hostilité de la bourgeoisie ! Par le patronat qui, déjà à l'époque, jugeait que «payer les gens à rien faire, c'est immoral» !

Preuve s'il en était nécessaire que la RTT est centrale dans la lutte de classes. Pour nous, les gains de productivité liés au progrès technique ne valent que s'ils sont mis au service de l'émancipation humaine et que chacun-e bénéficie d'une vie épanouie dans et hors travail.

¹ Appel de 150 personnalités universitaires, politiques et syndicales dont Philippe Martinez.

Extraits :

Ensemble, remettons la réduction du temps de travail au cœur du débat public.

Le chômage de masse mine depuis longtemps déjà la société hexagonale,

Il n'y a donc quasiment aucune chance que l'évolution spontanée de l'économie permette de faire reculer le chômage.

Si on veut éviter ces écueils tout en faisant reculer rapidement le chômage, il faut « travailler moins pour travailler tous et mieux ». Au tournant des années 2000, le passage aux 35 heures hebdomadaires avait eu un effet très positif sur l'emploi et l'activité, malgré certaines difficultés dans sa mise en oeuvre, notamment en matière d'intensification du travail.

Non seulement pour réduire le chômage, mais aussi pour reprendre la marche en avant du progrès social et sociétal, en favorisant des modes de vie plus équilibrés et plus respectueux de l'environnement.

Le Lien N°189 Novembre 2016

LES SALOPARDS EN VACANCES



— Vous ne pensiez pas que j'allais me tremper dans la même eau que ces bolcheviks !

Le rapport Laurent

Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, a remis à la ministre en mai 2016 un rapport sur le temps de travail de la Fonction publique (FP). Dans la logique de la loi « travail », il constate que les agents des 3 versants de la FP bénéficient d'un nombre trop important de « jours d'absence » dans un contexte de pénurie de personnels, de suppression de postes et de contrainte budgétaire. Il préconise donc une réduction des jours de congés, des autorisations spéciales d'absence, la limitation des heures sup, des RTT, la révision des compensations liées à la pénibilité, l'homogénéisation du temps de travail via la badgeuse et l'exclusion des pauses du temps de travail.

Deux préconisations « phares »

- Réorganisation du travail et annualisation sur 1607h imposées : journées plus longues lors des pics d'activité (par exemple, périodes d'inscription) avec récupération obligatoire en périodes « creuses ». Le plancher de 1607h « justifiant » la suppression de jours de congé et la fixation intangible des jours fériés.
- Le « forfait jour » ou « cadre » : pour faire travailler plus les cadres en comptabilisant le temps de travail en jours travaillés sur l'année et non plus en heures annualisées. Très longues journées de travail sans que les dépassements soient décomptés.

Le temps de travail des personnels BIATSS

Il est fixé à 45 jours de congés pour 39h hebdomadaires depuis 1983. Ces congés étaient la contrepartie des périodes de fermeture imposées et d'un régime indemnitaire particulièrement défavorable par rapport aux autres fonctionnaires.

Lors des négociations sur le passage aux 35h, un « arrangement » avait été trouvé, (droit à une pause de 20 mn obligatoire après 6h de travail pouvant être prise sur la pause méridienne). Cela avait permis de baisser artificiellement la durée du temps de travail et d'ouvrir l'accès aux jours d'ARTT. Mais la durée du travail restait fixée à 1607h annuelles.

Aujourd'hui, cet accord bancal est remis en cause par les directions d'établissements au prétexte que l'agent en pause doit rester à disposition de l'employeur et que l'annualisation est obligatoire. Ce qui revient à la suppression des 35h à l'université !

Cette augmentation est aggravée par le recours croissant à la flexibilité (accord sur l'annualisation) afin de répondre au « caractère saisonnier » de l'activité (inscriptions à l'automne, examens au printemps...) et à l'augmentation du nombre d'étudiants alors que le nombre de fonctionnaires baisse et qu'il n'y a pas de contrepartie de jours d'ARTT. Le recours à la précarité avec des contractuels saisonniers ou étudiants contractuels permet de compléter le service, au détriment de leurs conditions de travail et de leurs droits. Le plan bibliothèques ouvertes (ouverture le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche) se met en place à budget constant, sans création de postes et avec un recours massif à l'emploi précaire étudiant (non formés et sous-payés) !



Le recours à la surveillance électronique (surveilleuses et pointeuses) et la multiplication des « indicateurs » produits et utilisés par nos directions pour mesurer, comparer et « peser » l'activité de chacun modifient en profondeur notre rapport au travail en nous orientant vers « l'acte tarifé » et en nous éloignant un peu plus chaque jour des enjeux du service public. Il devient très difficile de consacrer le temps supplémentaire nécessaire pour répondre aux situations complexes dans un emploi du temps déjà surchargé. Les situations d'épuisement au travail et de découragement se généralisent, générant stress, conflits et ... arrêts maladie.

Il s'agit pour chaque travailleur, et pour tous les syndicalistes, de retrouver des espaces de temps au travail non-contraint afin de poser la réflexion et l'action syndicale.

C'est un des enjeux de la bataille du temps.

Réduction du temps de travail

Le statut des enseignants-chercheurs (EC) prévoit que leur temps de travail soit réparti entre enseignement (50%) et recherche (50%). Cependant, seule l'obligation de service d'enseignement est définie : 192h par an.

Cette obligation de service n'a été révisée ni pour les 39h, ni pour les 35h. Pire, elle a augmentée en 1984 avec l'annualisation du temps de travail.

Jusqu'à-là, les EC dispensaient 6h/semaine, sur 24 à 32 semaines suivant les établissements. Tout le monde passait au maximum de 192 h/an (6 x 32) alors qu'auparavant les EC assuraient entre 150 et 160h d'enseignement.

Ce service devrait être, *a minima*, revu à la baisse pour une charge maximum de 150h !

Au lieu de cela, le gouvernement a instauré le **contrôle des carrières** qui permettra de moduler l'obligation de service d'enseignement des EC.

De plus, au lieu de consacrer leur temps à la recherche, les EC sont aujourd'hui contraints de remplir des tâches administratives de plus en plus nombreuses et non comptabilisées : recherche de financements, justification de dépenses de crédits, évaluations et rapports multiples...

Tâches chronophages et hors mission

L'État doit garantir un financement pérenne et récurrent à la recherche et abandonner le financement par projets.

Des postes de fonctionnaires doivent être créés pour que les tâches administratives soient réalisées par les personnels BIATSS.

Temps partiel dans l'animation

Le temps partiel voire très partiel est une réalité de la branche de l'animation. Un avenant à la convention collective a d'ailleurs été signé le 23 juin 2014 réduisant à deux heures le temps minimum pour les techniciens d'activités. Un autre avenant a été signé le 24 juillet 2014 concernant les salariés de la grille générale et prévoyant des dérogations suivant la taille des associations et évolutifs dans le temps (barème de 4 à 14 heures pour les entreprises de moins de 50 salariés).

Avec les activités périscolaires, le temps partiel devient un temps imposé aux salarié.es dans ce secteur. Pour une activité hebdomadaire découpée matin, midi et soir limitant la possibilité d'exercer une autre activité professionnelle et avec un salaire voisin du SMIC, il faut en passer par là pour bon nombre de jeunes pour faire carrière dans l'animation.

Précarité et absence de parcours de formation riment aussi avec temps partiel. Les collectivités locales réduisant les subventions qu'elles accordent aux associations, se reposant sur elles pour organiser ces activités au service de la population, portent en partie la responsabilité des conditions d'emploi à temps partiel offerte aux salariés de l'animation.



A l'Inserm et au CNRS, les CET explosent !

La réduction du temps de travail, sans embauches compensatrices, induit des effets pervers. En fait, le temps de travail des salarié.es ne se réduit pas concrètement, mais les heures supplémentaires augmentent. En conjonction avec les réductions budgétaires, la situation devient rapidement inextricable : incapable de payer les heures supplémentaires, elles sont reportées dans des Comptes Epargne Temps (CET).

A l'Inserm, on constate dans le bilan social 2015 que 2215 agents cumulent près de 30 000 jours qui correspondent à un budget de plus de 3,6 millions €. Pour le CNRS (2015), il y a 6435 agents concernés par le CET pour un budget de plus de 10 millions €.

Ne s'agit-il pas de tirer des chèques (sans provisions ?) sur l'avenir ? 70% de ces « bénéficiaires » du CET sont des chercheuses (DR ou CR) qui ne peuvent pas prendre leurs jours de congés dans le cadre de la RTT et ainsi accumulent des jours en CET ! Sans compter celles et ceux qui sont en « missions embarquées » au CNRS qui ont des conditions particulières (sujétions et astreintes) sur un navire océanographique par exemple.

Il faut se rappeler que la RTT n'a de sens que si on travaille moins, on travaille mieux et on travaille toutes et tous ! Visiblement ce n'est pas acquis au CNRS et à l'Inserm !

Temps de travail des agents du MEN : désinformation, fantasmes et idées reçues !

Beaucoup d'idées reçues, parfois de fantasmes, circulent sur le temps de travail des enseignant.es, alimentés par les approximations journalistiques et les attaques idéologiques des politiques. La dernière venant de Sarkozy dénonçant sur une radio publique des enseignants « travaillant 18h par semaine, 6 mois par an » !

C'est particulièrement caricatural mais cette outrance est possible par l'absence de traitement sérieux du sujet. Il faut dire qu'il est parfois complexe de se retrouver dans la multiplicité des corps, des statuts et des obligations de service des plus de 900.000 agents de ce ministère.

Les personnels administratifs, de santé et sociaux, qu'ils exercent en établissement ou dans les administrations centrales et décentralisées, ont bénéficié en 2002 d'une réduction du temps de travail suite au décret Fonction publique du 25 août 2000. Pour eux, comme pour d'autres agents, ceci s'est fait par l'annualisation du temps de travail sur la base de 1600h annuelles (1607 depuis l'ajout de la journée de solidarité). La difficulté est que leur rythme de travail est soumis en partie aux rythmes de l'année scolaire.

Pour les agents exerçant en établissement scolaire le nombre imposé de semaines de fermeture administrative induit de fait une charge horaire hebdomadaire élevée, avec une amplitude quotidienne de travail de 11h maximum et une amplitude hebdomadaire de 32h minimum à 44h maximum.

Les salarié.es n'ayant pas de maîtrise sur les semaines d'ouverture ou de fermeture des établissements, leurs possibilités d'aménager leur temps de travail est très limitée et certains d'entre eux assurent des

services hebdomadaires allant régulièrement au-delà des 35h.

Les Conseiller.es principaux.ales d'éducation ont aussi des obligations de service annualisées sur la base des 1607h qui se répartissent sur les 36 semaines de cours et 3 semaines réparties sur les congés scolaires. La durée hebdomadaire de travail est alors de 40h 40 minutes, dont 35h inscrites dans leur emploi du temps, 4h laissées sous leur responsabilité pour l'organisation de leurs missions (préparations de projets éducatifs, lien avec des associations, etc.) et un temps de pause non-fractionnable de 20 mn pour 6h travaillées.

Pour les enseignant.es du 1^{er} degré le service hebdomadaire est fixé à 24h de classe devant élèves, s'y ajoutent 3h hebdomadaires en moyenne, soit 108h annuelles dévolues à l'ensemble des autres missions (aide personnalisée, accueil des parents, réunions d'équipe, conseils d'école,...). Pour celles et ceux du 2nd degré, les statuts fixent également un cadre hebdomadaire du temps de classe de 18h pour la plupart d'entre eux (15h pour les agrégé.es, 20h pour les professeur.es d'EPS, 30h de présence + 6h consacrées aux relations extérieures pour les professeur.es documentalistes).

La difficulté du calcul du temps de travail réel des enseignant.es est liée à la part invisible du travail de préparation de cours et de correction de copies, variable selon les services, le nombre de classes, de matières enseignées, l'expérience, mais les études les plus sérieuses tendent vers une durée hebdomadaire aux alentours de 40h, voire plus en début de carrière. Le nombre de tâches administratives (recherche de stages, inscriptions



aux examens,...) et pédagogiques (livret de compétences, tutorat individuel, projets pluridisciplinaires,...) confiées aux enseignant.es a nettement augmenté sans que le temps de face à face pédagogique ne soit modifié. D'évidence le temps de cours (18h, 24h,...) est bien inférieur au temps de présence dans l'établissement scolaire d'exercice.

Le calendrier scolaire, s'il peut sembler particulièrement attractif au regard des semaines de congés qui le rythme, ne permet pas aux personnels d'aménager leur vie professionnelle en fonction de l'évolution de leur vie personnelle et impacte la charge de travail hebdomadaire pendant les semaines d'ouverture des établissements scolaires.

Le gel du point d'indice et les suppressions de postes (non compensés par les gouvernements Hollande, malgré toutes les annonces) pèsent fortement sur les agents et leurs conditions de travail, le peu d'attractivité des concours d'enseignement semble indiquer que l'image du fonctionnaire privilégié et travaillant peu a fait long feu.

Pour revaloriser ces métiers il faut évidemment des augmentations de salaires et un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat cumulée, mais il faut aussi repenser le temps de travail et revendiquer les 32h pour tous les agents. Pour les enseignant.es cela passe par la baisse du temps de face à face pédagogique (heures face élèves) et par l'intégration du temps de concertation au temps de service hebdomadaire.

CONGRÈS DE NOS ORGANISATIONS



XI^e CONGRÈS DE LA CGT CULTURE (3 au 7 octobre)

La CGT-Culture est une union regroupant les différents syndicats du Ministère de la Culture. L'union se compose de 9 syndicats dans les champs suivants : les Archives de France, les Personnels de l'Archéologie, de la Manufacture et du Mobilier, des Écoles d'Architecture, des Monuments Historiques, les personnels des Services Déconcentrés, de la BNF, des Musées et Domaines et deux sections : administrations centrales et retraités.

En plus de l'étude des textes de congrès (rapport d'activité, textes d'orientation et fiches revendicatives), la direction de l'union avait inscrit à l'ordre du jour un certain nombre de débats thématiques autour du champ professionnel de la Culture, des missions des personnels et de leurs conditions de travail.

Pour le débat intitulé « Nouvel outil fédéral » des dirigeant.es de l'UGFF, de la FERC, de la fédération des Services publics et de la fédération du Spectacle étaient invités

à s'exprimer sur le travail à mener, construire ou renforcer avec les syndicats de la Culture. Pour notre fédération Hervé Basire a notamment rappelé la pertinence de notre champ professionnel et les axes possibles du travail fédéral : précarité, laïcité, discrimination, éducation... Mais il a également souligné le nécessaire travail commun autour des statuts et des conditions de travail des personnels de bibliothèque (présents également dans le champ de syndicalisation de la FERC Sup), des enseignant.es des écoles d'architecture (revendiquant un statut d'enseignant.es chercheurs), ainsi que pour les syndiqué.es de droit privé. Les débats ont aussi souligné la nécessité d'être en ordre de bataille à l'heure où nos ministères de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ou de la culture, fonctionnent avec des budgets d'austérité et où nous luttons au quotidien contre la volonté de pousser à la marchandisation de nos missions et à la destruction de nos garanties statutaires.

CONGRÈS CGT INRA

Le congrès de la CGT INRA s'est tenu à Lyon du 11 au 13 octobre. Les congressistes et les invités ont apprécié ce congrès tant pour son organisation que pour la qualité des débats.

Ces débats ont porté sur l'orientation que défend la CGT-INRA en matière de recherche publique (structuration, financement, agronomie, ...), sur la défense du statut des personnels qui accomplissent les travaux de recherche, la lutte contre la précarité, la mobilisation contre la mise en place du RIFSEEP, et la question de l'outil syndical.

Ceux-ci se sont déroulés sans controverse stérile. Cela explique sans aucun doute les votes plus que consensuels aux différents rapports. Cela témoigne d'une bonne préparation dans les sections qui ont envoyé de nombreux amendements enrichissant le document. Elles étaient d'ailleurs presque toutes présentes lors de ce congrès.

La participation de la FERC et des syndicats frères : FNAF, SNTRS, SYAC, ONF, a été vivement appréciée.

La nouvelle CE est élue avec 100% des voix ce qui est la marque d'un vote de confiance et d'encouragement pour les travaux à venir.

Les commissions internes mises en place devront affiner les positions-orientations prises par le congrès sur un certain nombre de points. 5 motions ont été votées lors du congrès.

- Motion 1) Résolution de soutien aux producteurs de laits en lutte pour des prix rémunérateurs
- Motion 2) Résolution de soutien aux grévistes du 46 avenue de Breteuil à Paris
- Motion 3) Adhésion de la CGT-Inra à BDS France
- Motion 4) RIFSEEP
- Motion 5) UGFF

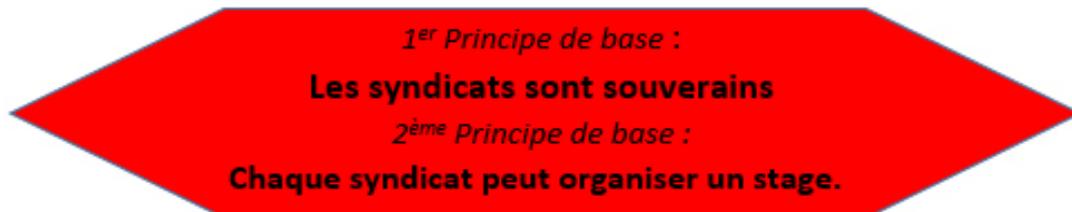
FORMATION SYNDICALE *Le nouveau plan fédéral est arrivé !*

Toutes les dates des stages organisés par la Ferc au centre confédéral de la Formation syndicale à Courcelle.

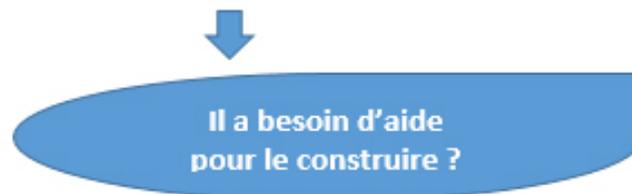
Vous trouverez plus de précisions dans le « courriel spécial formation syndicale » qui a été envoyé à tous les syndiqués début novembre.

thème	dates
Démocratie sociale dans l'établissement / entreprise et fonction de secrétaire du CHSCT : un levier pour la transformation du travail	4 au 6 janvier À Courcelle
Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP	26 et 27 janvier À Montreuil
Fonction publique et rôle des élus	30 janvier au 3 février À Courcelle
Travail / Santé - niveau 2 : Etre militant de la transformation du travail	6 au 10 mars À Courcelle
Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP	27 et 28 mars À Montreuil
Direction, animation d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale	3 au 7 avril À Courcelle
Juridique 1 ^{er} niveau	22 au 24 mai À Courcelle
Sentinelles du travail	22 au 24 mai À Courcelle
Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP	1 ^{er} et 2 juin À Montreuil
IRP et action syndicale	11 au 15 septembre À Courcelle
Construire, organiser une action syndicale	11 au 15 septembre À Courcelle
Travail / Santé - niveau 1 : reprendre la main sur le travail	16 au 20 octobre À Courcelle
Juridique N2 : recours en droit administratif	6 au 8 novembre À Courcelle
Juridique N2 : Droit privé	6 au 8 novembre À Courcelle
Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP	20-21 novembre À Montreuil
Le défenseur syndical	4 au 8 décembre À Courcelle
Travail / Santé - niveau 2' : Militant de la transformation du travail et IRP	4 au 8 décembre À Courcelle

Depuis la loi de 2015 sur la formation syndicale, beaucoup d'organisations s'inquiètent. On ne peut plus organiser nous même un stage ? Il faut impérativement passer par l'UD ou la FD ? Elles ont droit de dire non à l'organisation de nos stages ? Comme dirait notre camarade Lénine, que faire ?



Point de départ : Le syndicat veut organiser une formation.



OUI

NON

Le syndiqué fait une demande d'autorisation d'absence un mois avant le début du stage et envoie sa fiche d'inscription au syndicat.

Le syndicat veille au maintien du salaire du syndiqué et renvoie le dossier du stage à la fédération.

La Ferc rembourse l'employeur si mise en place de la subrogation dans le secteur privé.

Pour plus de renseignements contacter : ferc.orga@ferc.cgt.fr

Il fait appel à la Ferc qui construit avec lui le programme pédagogique et recherche les intervenants
ferc.orga@ferc.cgt.fr

La Ferc demande au pôle confédéral un numéro de stage et un dossier comprenant : les fiches stagiaires et formateurs, les feuilles d'émargement, la fiche descriptive du stage, les documents nécessaires au bilan, le dossier de subrogation pour les syndiqués du secteur privé



QUAND ALPHABÉTISATION RIME AVEC ÉMANCIPATION !

Carnet de voyage au Sénégal...

Mbokhodane est un village de brousse traditionnel situé à environ 130 km à l'est de Dakar, auquel on accède après plusieurs heures de route.

Nous arrivons donc au milieu de l'après-midi et nous sommes attendus pour une discussion avec tous les villageois. Situé à 10 km de piste de la route la plus proche, le village est composé d'une multitude de huttes regroupées par famille et éparpillées sur plusieurs kilomètres carrés.

C'est un village de cultivateurs essentiellement, comme la plupart des villages de la région. Il ne pleut que deux mois par an, entre fin juillet et fin septembre.

Ces deux mois sont cruciaux car de cette pluie dépend la survie du village. Le reste de l'année, aucune pluie.

Alors, les villageois concentrent leurs cultures vivrières (mil et arachide) sur cette période. En outre, la saison des pluies s'est réduite d'un mois environ en dix ans, réchauffement climatique sûrement...

Les habitants ont créé un syndicat d'agriculteurs qui est affilié à la CSA, troisième confédération du Sénégal, qui défend leurs intérêts. Les enfants vont peu à l'école, trop éloignée du village. Ainsi, les adultes sont, pour beaucoup, analphabètes ou illettrés. Cela n'est pas sans leur poser des difficultés, notamment au moment de la vente des récoltes.

C'est ainsi qu'est né, en 2013, un projet de coopération syndicale et sociale, entre le village, la CSA, l'Avenir social de la CGT et la FERC, visant à alphabétiser les femmes, premières concernées par la vente de leurs récoltes.

Nous sommes toutes et tous assis en cercle à l'ombre d'un arbre. C'est le chef du village, puis le secrétaire du syndicat qui nous expliquent ce que cette coopération a apporté à l'ensemble du village. Ce n'est qu'ensuite que la présidente de l'association des femmes et les enseignantes nous expliqueront leur vécu, leur vie quotidienne et leurs besoins pour l'avenir. Plus tard ensuite, je pourrai avoir une discussion seule avec les femmes.



Avec la mondialisation des échanges et de la communication, les salarié.es et les peuples expriment des aspirations à une autre humanité porteuse de progrès social, de démocratie et de paix. Les actions que développe l'Avenir Social veulent donner un sens concret aux objectifs de développement humain.

Proche des salarié.es en activité, privé.es d'emploi et retraité.es, l'Avenir Social agit avec la CGT, ses organisations et ses syndicats et rassemble adhérent.es, donateurs individuels et organisations démocratiques.

Les priorités de l'association sont :

- L'accès à l'eau potable qui est un droit fondamental humain, pas une marchandise.
- L'accès à l'éducation avec une attention particulière à la scolarisation des filles.
- L'accès à la santé, au droit au dépistage, à la vaccination, la prévention, la contraception...
- L'accès à la culture, au sport, aux loisirs en direction des enfants de familles modestes, des chômeur.es, comme un moyen d'émancipation et de développement humain.

Adhésion à l'association

En adhérant à l'Avenir social, investissez-vous dans un espace socialement utile, transparent et démocratique au service du respect et de la dignité de chaque personne (<http://www.avenirsocial.org/spip.php?article38>)



Trois ans de coopération plus tard...

Cette coopération a permis à 50 femmes de Mbokhodane d'apprendre à lire, écrire et compter en wolof. Elles sont devenues indépendantes des hommes, notamment lors de la vente de leurs récoltes. C'était l'un des objectifs essentiels de cette coopération.

Le quotidien pèse sur les femmes qui ont souvent beaucoup de difficultés à suivre la classe parce qu'elles ne peuvent y participer que lorsque l'ensemble des tâches domestiques et agraires sont terminées. Elles ont développé un système concerté d'amende lorsque l'une d'elles manque le cours. Cette amende va dans un pot commun qui permet d'alimenter un micro-crédit, développé avec la CSA. Ce fonds a plus que doublé en moins de trois ans, grâce essentiellement aux rentrées financières liées aux activités développées.

Les femmes se lèvent à 4h tous les matins pour aller chercher de l'eau potable à 7 km du village, non sans une certaine peur. Elles se lèvent si tôt parce que, pour des raisons de pression, l'eau est accessible uniquement entre 4h30 et 6h le matin. Ensuite, elles pilent le mil pour le petit déjeuner de la famille, nettoient les habitations -y compris l'extérieur-, vont au champ ou s'occupent des animaux.

De retour chez elles, elles pilent de nouveau du mil pour préparer leur couscous pour le déjeuner. Elles enchaînent sur les travaux des champs, la vente de leur récolte, l'entretien ou la reconstruction de la hutte qui sert de classe. En fin de journée, il reste le dîner à préparer et le cours d'alphabétisation à suivre. Tout cela en s'occupant des enfants les plus jeunes. Elles en ont entre 7 et 10 par femme.

Ce jour-là, elles nous montreront ce qu'elles sont en train de réaliser : elles racontent sur des cahiers d'écolier leur quotidien. Ces écrits, le secrétaire général de la CSA voudraient les publier, en faire un livre. C'est là aussi que s'apprécie le chemin parcouru en si peu de temps.

Une émancipation qui donne des ailes !

C'est ainsi que, plus autonomes et émancipées, elles se projettent dans un futur qui leur permettrait de trouver le chemin d'une élévation du niveau et de la qualité de vie de l'ensemble des villageois. Elles nous ont alors expliqué leurs trois projets. Le pilage du mil constitue la tâche la plus chronophage et fatigante de leur journée. Elles souhaitent que le partenariat puisse les aider à financer un moulin. Ainsi, elles pourraient dégager du temps pour elles et leur participation à la classe.

Dans le même ordre d'intention, l'eau qui se trouve dans le sol, à faible profondeur, est saumâtre. Elles aimeraient bien de l'aide pour construire un forage d'eau douce qui leur permettrait de développer du mareyage. Ces nouvelles cultures assureraient une meilleure sécurité alimentaire aux villageois qui ne dépendraient plus des marchands.

Enfin, après chaque saison des pluies, la hutte qui leur sert de salle de classe doit être reconstruite. Visiblement, pour diverses raisons, cela prend du temps, temps qu'elles ne passent pas à étudier. C'est pour cela qu'elles espèrent que le partenariat pourra apporter cet appui.

Quand nous avons quitté le village, à la tombée de la nuit, nous étions tous les cinq ébahis par la volonté de ces femmes de construire un monde meilleur, pour elles comme pour leur famille.

Cette volonté farouche d'émancipation et de partage, chevillée au corps, les motive au quotidien. C'est ainsi que nos camarades de la CSA nous apprendront que les deux formatrices que nous avons rencontrées faisaient partie du premier groupe de femmes alphabétisées. Leur tour est venu de transmettre aux autres femmes.

Remerciements à Fama DIOUF (ancienne présidente de la coalition des femmes de la CSA), Mamadou DIOUF (ancien secrétaire général de la CSA), Catherine Miguët (présidente de l'Avenir Social), Alain DELMAS et Jean-Jacques GUIGON (espace international de la CGT) et à toutes celles et tous ceux qui ont rendu cette rencontre possible.



RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FERC CGT (UFR) 8-10 NOVEMBRE 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION DE L'UFR ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

Tous ensemble agissons !

Pour une véritable revalorisation des retraites

Pour la reconquête et le développement des services publics et de la Sécurité sociale

20

Le Lien N°189 Novembre 2016

La conférence nationale de l'UFR FERC appuie la position de la confédération CGT et son rôle moteur dans l'action unitaire avec FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse pour le retrait et l'abrogation de la loi El Khomri.

En participant nombreux aux manifestations, les retraités ont pris toute leur place parce qu'ils savent pertinemment que leurs acquis (accès aux soins, ALD à 100%, aux services publics, retraites) ne sont dus qu'à la lutte syndicale.

Les retraités ont été nombreux à manifester avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser le projet de loi contre le travail. Cette loi a pour objectif de faire « baisser le coût du travail » pour satisfaire le patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires. Il y a donc un grand danger pour les pensions de retraite et pour la Sécurité sociale.

Les retraités sont des citoyens à part entière. Ils ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité mais la dignité !

Le montant des pensions retraites a été gelé durant 2 ans 1/2 par le gouvernement (1er avril 2013 au 1er octobre 2015). Les retraités n'ont eu pour solde de tout compte que 0,1 % au 1er octobre.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, de nombreux retraités de 60 à 69 ans sont contraints d'occuper un emploi en raison du montant insuffisant de leur pension.

Au lendemain de l'action nationale des retraités du 29 septembre dernier à l'appel des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et solidaires UNRPA), le gouvernement a confirmé le gel des pensions et annoncé une prochaine revalorisation de 0,6 % au 1^{er} octobre 2017. C'est inacceptable. La revalorisation des pensions est la première des revendications.

Retraités et actifs, ensemble, doivent lutter pour la défense de la protection sociale, du pouvoir d'achat des retraités, le droit à la santé, au logement, bref le droit à vivre dignement.

La ministre Marisol Touraine s'est vantée d'avoir sauvé la Sécu. La diminution du déficit (complètement fabriqué par les exonérations massives de cotisations patronales entre autres) est due à la diminution des remboursements et au blocage des pensions. Le reste à charge moyen par assuré par an était en 2012 de 510 € selon la Cour des comptes.

Les complémentaires santé à l'assaut de la Sécu

Le rapport de la Cour des comptes dessine le plan d'attaque : un panier de soins minimum assuré par la Sécu, les complémentaires santé à qui les portes sont déjà ouvertes pour le privé depuis le 1^{er} janvier 2016 (suite à l'ANI de 2013) offrant un complément minimum et des surcomplémentaires pour ceux qui pourront. Les discussions en cours dans la Fonction publique montrent la volonté du gouvernement de transférer aux complémentaires santé (assurances et mutuelles) une partie de l'assurance maladie.

Fusions concentrations des mutuelles

MGEN Harmonie sonne la fin de la solidarité intergénérationnelle en pénalisant les plus âgés. La logique assurantielle l'amène à proposer différentes offres dépendant des moyens de chacun. Les assurances modulent leurs tarifs selon les risques.

L'UFR réaffirme son attachement à la solidarité entre tous les salariés actifs et retraités incarnée par le financement collectif assuré par le salaire différé socialisé et s'oppose à tout transfert de la prise en charge des prestations de l'assurance maladie aux complémentaires santé.

La « réforme » sans fin des retraites

Les contre réformes depuis 1993 jusqu'en 2015 ont conduit à un recul de 3 ans l'âge moyen de départ à la retraite, à une baisse considérable du niveau des pensions dont la baisse pour ARRCO, AGIRC et IRCANTEC.

Pour la Cour des comptes ça ne suffit pas à garantir à long terme le système de retraite. Elle propose une série de mesures :

- Report d'un an de l'âge minimum légal de départ en retraite, de 62 à 63 ans.
- Report de deux ans de l'âge légal d'ouverture des droits de 62 à 64 ans.
- Accélération et nouvel allongement de la durée d'assurance à 44 ans.
- Hausse de 0,2 point du taux de cotisation au régime de base.
- Sous-indexation des pensions de base d'un point en deçà de l'inflation en 2018.

Les préconisations de la Cour des comptes sont inacceptables.

L'UFR revendique :

- l'abrogation de toutes les contre réformes des retraites, le retour au droit à la retraite à taux plein après 37,5 annuités ;
- le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat et aucune pension inférieure au SMIC revendiqué par la CGT pour une carrière complète ;
- une augmentation de 400 € mensuelle pour le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus ;
- le maintien des pensions de réversion, l'amélioration du taux de réversion et la suppression des conditions de ressources ;
- la suppression des franchises et des participations forfaitaires résultant de la loi de 2004 ;
- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale et la suppression de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Compte-tenu de l'insuffisance de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, il faut augmenter les moyens pour l'amélioration de la prise en charge à domicile ou en établissement ;
- la construction d'EHPAD et de maisons de retraites publics avec des tarifs accessibles à tous ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé, du handicap et de la perte d'autonomie ;
- l'abrogation de l'accord sur les retraites complémentaires signé en 2015 par le MEDEF, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC
- la sauvegarde des régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC.

Pour un syndicalisme CGT retraité dynamique et renforcé

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut pour cela concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée qui est, dans son immense majorité, anciennement salariée du secteur public comme du privé et dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, lesquels seront aussi de futurs retraités.

Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'impose qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint. Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions, professionnelle et territoriale.

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose, à l'évidence, une réflexion approfondie sur notre place dans la fédération tout d'abord, puis dans l'UCR, l'UGFF ainsi que dans les UD et les UL. Il ne s'agit pas d'opposer une structure à une autre mais de faire en sorte de s'appuyer sur chacune d'elles, d'en faire les outils indispensables pour impulser, coordonner, communiquer, contribuer à la syndicalisation des retraités ou futurs retraités et à la convergence des luttes plus que jamais nécessaire dans un contexte d'offensives tous azimuts contre le code du travail, le statut général des fonctionnaires, la Sécurité sociale, la protection sociale, le régime des retraites, les missions de service public, etc.

Investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : les villes où nos adhérents demeurent, les structures dans lesquelles ils militent, USR, UL, UD, collectifs retraités du type de celui de l'UGFF ainsi que l'UCR, les UFR ... Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation afin de peser et d'imposer d'autres choix, pour répondre aux enjeux majeurs qui se posent aujourd'hui au syndicalisme CGT retraité de la génération « baby boom ». Ce qui passe par la continuité syndicale, par les initiatives pour garder les adhérents lors du passage à la retraite et en gagner de nouveaux pour renforcer le syndicat.

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FERC CGT (UFR) 8-10 NOVEMBRE 2016

NOUVELLE DIRECTION

Secrétaire général : Alain BARBIER

Secrétariat : Alice BERNET, Alain BARBIER, Philippe BOUYRIES

Bureau

Alice BERNET, Michelle DOUVILLE, Catherine LEFEBVRE, Denise WEINGAERTNER, Alain BARBIER, Philippe BOUYRIES, Patrick SERBIT

Commission exécutive :

André ALLEGRET (SNTRS), Alice BERNET (SNTRS), Alain BARBIER (CGT FERC Sup), Philippe BOUYRIES (SNTRS), Jacques CANDAS (Educ'action), Michèle DOUVILLE (AFPA), Danièle DUVERNE (CGT FERC Sup), Alfred GABISON (SNTRS), Mireille GUEZENEC (Educ'action), Annick GUILLOCHON (SNPEFP), Catherine LEFEBVRE (CGT Culture), Jean-Marie LEGER (MJC), Michel MANAUTA (Educ'action), Jean-Marie MAS (Interpro), Sylvette MIRAMON-CHEVALIER (CGT FERC Sup), Danielle MULLER (SNTRS), Albert NALLET (Educ'action), Roland PACOUTET (Educ'action), Denis PAYER (AFPA), Roland PERRIER (Educ'action), Danielle QUETIN (CGT Culture), Patrick SERBIT (Educ'action), Hervé TRULLARD (SNTRS), Daniel VANDECASTEEL (MJC), Denise WEINGAERTNER (Educ'action)

La conférence nationale de l'UFR a aussi voté la représentation de l'UFR, par notre camarade Catherine Lefèbvre, au congrès de la FERC et a décidé qu'elle y présenterait une motion de la conférence en direction des syndiqués actifs et retraités de la FERC.

Un compte-rendu de l'ensemble des travaux de la conférence nationale de l'UFR de la FERC sera publié ultérieurement.



Alain Barbier, secrétaire général de l'UFR et Hervé Basire, secrétaire général de la FERC

FONDS DE PENSION : LA SPOLIATION ORGANISÉE

Dans les trois versants de la Fonction publique a été instaurée en 2005 la RAFP¹ (retraite additionnelle de la Fonction publique), qui concerne bon nombre de salariés de notre champ fédéral. Elle est gérée par un établissement public, l'ERAFP défini ainsi : « L'ERAFP a pour mission de verser un complément de retraite aux fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux. Fonds de pension public, il garantit sa capacité à mener cette mission en investissant leurs cotisations dans des actifs à la fois rentables et sûrs. » Rentables et sûrs ?

Ce fonds de pension est alimenté par des cotisations sur les primes et indemnités qui ne sont pas soumises à cotisation pour la retraite (tous les gouvernements ont refusé de satisfaire la revendication de leur intégration au salaire).

Fin avril 2016, il gère 24 milliards euros d'actif en valeur boursière. Présenté comme un « investisseur socialement responsable », il place l'argent des fonctionnaires en obligations (au moins 50%), en « actifs de diversification » (pas plus de 40%) et en valeurs immobilières (pas plus de 10%). Ce qui fait 100% placés en bourse avec les aléas et les pertes certains, seule la date du krach n'étant pas fixée.

Le système capitaliste qui va de crises en crises et plonge le monde dans les guerres et la barbarie, pille de toutes les manières les travailleurs. Placer en bourse les cotisations retraite des salariés, c'est organiser leur spoliation au profit des actionnaires et des spéculateurs.

L'offensive est mondiale ...

Par exemple, au Japon, le système de gestion des retraites est un fonds public qui couvre plus de 59 millions de travailleurs². Il place l'argent des cotisations en bourse. Ainsi, au gré des crises et des convulsions spéculatives, ce fonds a perdu environ 45 milliards d'euros au printemps dernier. Il gère environ 1100 milliards d'euros placés sur les marchés étrangers et japonais pour presque la moitié, le reste en bons du trésor japonais et étrangers. Comme personne ne croit à un retour à la « croissance » qui renflouerait ce fonds, sa faillite

probable précipiterait dans la misère les retraités japonais (qui sont déjà nombreux à dormir dans la rue).

... la résistance aussi

Au Chili, le 21 août dernier, plus d'un million et demi de Chiliens ont manifesté contre le système de retraite hérité de Pinochet³. Le système mis en place sous la dictature – et maintenu depuis sa chute est basé sur la capitalisation individuelle et géré par 6 institutions privées. Ces dernières –les AFP– ont gagné plus de 70 milliards de dollars en un an. Comme l'écrit le site franceinter.fr, « Le système de retraite chilien repose sur les fonds de pension. Les travailleurs sont obligés de verser plus de 11 % de leur salaire aux administratrices de fonds de pension, AFP. Si ces entreprises privées promettaient des retraites confortables, la réalité est toute autre. [...]

Ce qu'on appelle « le miracle économique chilien » est basé sur les retraites de tous les travailleurs chiliens. [...] Les fonds de pension des Chiliens sont une manne pour les grands groupes économiques

chiliens, des groupes détenus par une élite proche des partis politiques. Pour faire tomber ce système, les Chiliens n'ont confiance qu'en la rue. »

Le site rfi.fr donne des témoignages de manifestants : « Personne ne peut vivre avec moins de 345 euros par mois », « Nous ne voulons plus des AFP », « De trois pesos cotisés, il nous revient seulement un peso, un tiers de notre cotisation. Le reste tombe directement dans les poches des AFP et est investi dans les grandes entreprises du pays. »

La préservation de nos régimes de retraite est vitale, comme la défense du Code du travail, des conventions collectives, des statuts et de la Sécurité sociale.

Philippe Bouyries

¹ Loi du 21 août 2003. Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12387> et www.rafp.fr

² Les données chiffrées sont tirées d'une dépêche de l'AFP.

³ En 1979, un système de retraite par répartition existait depuis 1925.





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE



Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.

**EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT**

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr